

DASSAULT SYSTEMES
Société européenne au capital de 134 185 567,70 euros
Siège Social : 10 rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 MAI 2026**

Extrait du procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt mai, à 15 heures,

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société Dassault Systèmes (la « **Société** »), société européenne au capital de 134 185 567,70 euros, s'est tenue au siège social, 10, rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay, sur convocation du Conseil d'administration suivant avis préalable de réunion publié au BALO en date du 13 avril 2026 et avis de convocation publié au BALO en date du 29 avril 2026.

Les actionnaires ont pu voter préalablement à la tenue de l'Assemblée générale par correspondance, par procuration et via une plateforme de vote électronique.

L'Assemblée a été retransmise en direct, en format vidéo et audio, via un *webcast* disponible sur le site internet de Dassault Systèmes.

M. Richard BEJOT, représentant la société PwC Audit et M. Jacques PIERRE, représentant la société KPMG S.A., Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués et sont présents.

L'Assemblée est présidée par M. DALOZ, Président-Directeur Général.

(...)

M. DALOZ rappelle que l'Assemblée est réunie pour statuer sur l'ordre du jour qui a été communiqué :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

(...)

12. Nomination de Monsieur Eric TRAPPIER en qualité d'administrateur,

(...)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

26. Pouvoirs pour les formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(...)

DOUZIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Eric TRAPPIER en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Eric TRAPPIER en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

(...)

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 692 425 859 voix « pour » et 108 016 448 voix « contre ». Il a été 102 223 abstentions et 0 vote nul.

(...)

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE**

(...)

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 800 405 685 voix « pour » et 72 027 voix « contre ». Il a été relevé 66 818 abstentions et 0 vote nul.

(...)

Pour extrait certifié conforme
La Directrice Juridique Groupe



Samia SELLAM